

FORWARD

Organe Officiel de la Royale Fédération Travailliste de Football

A.S.B.L. N° id : 419.752.454 :

Créé par feu René VANDENBROECK

Éditeur responsable : **M. Betty DENYS**

Rue Félicien Rops 37C bte 5
1070 Bruxelles
Tél 02/521.23.82

Paraît uniquement sur notre site
le mercredi



57^e année

n° 07

23/09/26



Coupe du Président...avec le fair-play

QUELQUES rappels :



BUREAU FÉDÉRAL - CONSEIL D'ADMINISTRATION

TEL. UNIQUE pour la RFTF

DENYS Betty 02 521.23.82

CONTACT MAIL UNIQUE ftfasbl@ftf.be



Pas de WhatsApp



Les mails doivent être faits selon les prescriptions ci-après et signés

Club, Nom, Prénom, **(secrétaire seulement)**, n° licence.

Tous les secrétaires exclusivement **au mail renseigné sur le formulaire d'inscription.**
Secrétaires qui ont confirmés et donnés l'accord des données inscrites sur notre site avec ce mail.

Idem pour le courrier écrit.

Il est interdit d'employer un bic effaceur sur les feuilles d'arbitrage cela sera dorénavant considéré comme fraude et la rencontre pourra être perdue.

**LIRE LE JOURNAL
est de votre intérêt à tous
CLUBS- DÉLÈGUES- JOUEURS- ARBITRES
Inutile de venir vous plaindre après**

CONVOICATIONS - CONVOICATIONS - CONVOICATIONS - CONVOICATIONS



Les clubs et/ou membres repris ci-après sont instamment priés de bien vouloir se présenter devant la commission concernée **le 28-09-26** à l'heure indiquée, **Important !** Tout affilié **convoqué doit présenter sa carte d'affiliation**, faute de quoi, il est considéré comme n'ayant pas comparu. Il peut se faire représenter par un dirigeant de son cercle dûment mandaté à cet effet et pouvant présenter la licence du joueur représenté.

Local : complexe BARCA, route de Lennik 1015 à 1070 BXL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MATCH DU 13/09 IGDİR 76 – TUNISIA SP EN DIV.2

La rencontre est perdue par forfait 0-5 par IGDİR 76, des joueurs non qualifiés ont participés à la rencontre.

FC NAHDA 96

DÉCLARE FORFAIT GÉNÉRAL est retiré du championnat et application du R.O.I.

FC KRASNA : A réglé toute sa dette, suspension lever.

LICENCE

LA FEUILLE NOMINATIVE A REMPLIR SUR LE PC AU FORMAT A4 PAYSAGE, DISPONIBLE SUR LE SITE DE FÉDÉRATION, EST OBLIGATOIRE INUTILE DE COMPOSER UNE AUTRE DANS UN AUTRE FORMAT ELLES SERONT NON CONFORMES ET NON VALABLES.

LICENCE VALIDÉE NON RETIRE 21/09/26

Les clubs suivants ne sont pas passés les enlever :

CONVOICATION DES CLUBS SUIVANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les clubs suivants devaient se présenter devant le comité pour mise en ordre du comité

ANATOLIE 95 : changement de président – **INTER ROMANIA** : nouveau trésorier-

TURKISH UTD : Nouveau président – **FC FCSB BXL** : Nouveau président.-

IGDIR 76 : président & secrétaire en attente de régularisation des licences.

RENAISSANCE En retard, mise en ordre du trésorier et mise au point est faite, dans l'intérêt de la secrétaire et du club, il est préférable de trouver un nouveau secrétaire disponible.

NAHDA 96 : Absent

Procès-verbal du Courrier reçu au secrétariat



Sous la présidence de HARMATI,

Membres présents : DENYS, MOUMNI, MDIGHRI, HEYLEN, GIORGIO, VANDERVEKEN, MESBAHI.

Membre excusé : X

–Par Internet l'officiel ABSSA et URSIB

-INTERFÉDÉRALE : x

-FC NAHDA 76 déclare forfait général. Il sera retiré du calendrier, et la note de frais de clôture sera envoyé. Rappel tous les frais doivent être réglés.

-BEIRA ALTA demande info CA

COMMANDE DES CLUBS :

LICENCES (10) : 241 BXL FAMILY – 300 INTER ROMANIA

CARNET FEUILLES ARBITRAGE (1) : x

R.O.I. 1: X

FEUILLES D'ARBITRAGE :

Les clubs sont priés de respecter les inscriptions sur les feuilles d'arbitrage en caractère capitale et cela **LISIBLEMENT** et faire attention aux données qu'ils font paraître (pas lisible = manquement = amende)

La feuille d'arbitrage doit être déposée le lundi soir au local de la fédération entre 20h et 21h obligatoirement

À défaut 75€ d'amende

Vous pouvez également la déposer chez la secrétaire le dimanche après la rencontre ou le **lundi avant 18h** : DENYS B, rue Félicien Rops 37c bte 5, 1070 Bxl

NOTE DE FRAIS DES CLUBS N°200- AVIS 2è

Tous les clubs ont reçu la note de frais adressée à leur secrétaire, n°200 qui a été envoyée le Mercredi **16/09** par voie postale. **Pas reçu lundi 21/9 tel a la secrétaire.** Celle-ci devra être **payée**

AVANT le LUNDI 12 OCTOBRE.

(RÉGLER 3 JOURS AVANT AFIN D'ÊTRE SUR)

Vous pouvez régler en mettant une date de paiement afin de ne pas oublier

Ou un virement instantané.

La preuve de paiement irréfutable devra être présentée ce même lundi entre 20h et 21h.

ATTENTION : aucune note de frais ne pourra être payée au siège de la fédération. Paiement uniquement sur le compte fédéral n° BE83 877-7979901-15. Dans la communication n'oubliez pas d'indiquer votre matricule et le nom du club. **Aucune excuse ne sera admise.**

Pour rappel perte de la rencontre suivante par forfait. SANS APPEL

Tous les membres sont responsables des dettes du club.

LICENCE

ATTENTION : chaque club est responsable de ses licences, dès réception, il doit contrôler s'ils sont en ordre, le cachet fédéral de la saison en cours doit y figurer, un numéro de licence valide, à défaut le joueur aligné sera considéré comme non qualifié et **la rencontre jouée sera perdue par forfait.**

MODIFICATION AU CALENDRIER

Chaque club est responsable de son calendrier et doit prévenir leur installation des changements

COUPE : Pour être qualifié pour la finale, il faut **10 rencontres de participation réel effectif** des joueurs. Un joueur d'une équipe supérieure ne peut participer à une équipe inférieure.

D2-FC NAHDA 96 déclare forfait général- retiré du championnat

Pour rappel :

Afin de pouvoir disputer une rencontre un joueur doit présenter à l'arbitre sa carte d'identité émise par les instances belges non périmée, ou la carte d'identité fédérale provisoire **ET** sa licence.

LES DEUX PIÈCES SONT NÉCESSAIRES POUR JOUER.

ATTENTION : le contrôle avant la rencontre est obligatoire et l'arbitre ne peut pas le supprimer.

Chaque équipe doivent effectuer le contrôle de chaque joueur pendant l'appel devant l'arbitre. Toute remarque doit être stipulé clairement à ce moment à l'arbitre.

ASSURANCE DÉCLARATION



La déclaration doit rentrer dans les 5 jours ouvrables avec la LICENCE

L'accusé de réception avec la référence du n° de dossier est envoyé à la victime et au secrétaire du club afin de confirmer la réception de Ethias que le blessé doit contacter en cas de besoin.

Attention : Bien remplir tous les pages et le certificat de la 4^e page est très important à faire remplir par le médecin, à défaut la déclaration sera refusée.

LE DOCUMENT DE DÉCLARATION SE TROUVE SUR LE SITE

Déclaration : X

Numéro de dossier transmis : x

Certificat de guérison ou attestation :

Il est interdit d'employer un bic effaceur sur les feuilles d'arbitrage cela sera dorénavant considéré comme fraude et la rencontre pourra être perdue.

CARTES JAUNES JOURNÉE DU 13/09/2026

DIVISION 1 :

BXL FAMILY :MESSAOUDI SALIM 279099- **NEPTUNE UA** : SYDORENKO YEHOR 249023-**PICNIC MOL** :AMGHAR SABRI 261095-KHECHARI SAMI 261035-**BEIRA ALTA** :DOS SANTOS ERICK 295255-AMORIM CARVALHO BRUNO 295218-ALVES MARQUES JOAO 295235-PEREIRA RODRIGUES ELISMAR 295236-PEREIRA ANDRADE LUIZ 295245-DA CRUZ SANTOS JUAN 295246-ARAUJO DE LIMA RONALDX 295217-**CAD IXELLES** :GONCALVES ISMAR 248724-DA SILVA MARO 248540-FERNANDES JOAO 248733-CASSIANO PEDRO 248625-**FC TRYZUB** : ARTEMCHUK Vadym 229026-**OLYMPIQUE XL** :ELAACHOUCHE MOUSSA 221008- ARIF SOUFIANE délégué) 221001- **LA LOUVE** :TASDAGITICI EMRE 2141116-AABBO YASSINE 2141151-DHOUB MOHAMED 2141158-BOGHEAN RADU 214995-

DIVISION 2 :

CAD IXELLES :PEREIRA PEDRO 248760-**VILA REAL** :SANTOS JOARLEI 280556-**CROSSING SCH** :BOUYFOUKITNE HANID 231127-CARMINATI MICKE 231137-**IGDIR 76** : LJATIFI LULZIM 340124-KARABICAK Tugrul 340178-

DIVISION 3 :

MARHABA SB :RAHHAB MOHAMED 23308-**TURKISH UTD** :TASPINAR HUSEYIN 217030-**SP.VILVOORDE** :ABEGIG MAHMOUD 218005-**POLONIA** : KSIAZEK Krzysztof 237001-ZIELINSKI Kazimierz 237013- KROLIKOWSKI Jacek 237003- GUTOWSKI Blazej 237031-**LA LOUVE** : ASTORINO MARIO (délégué) 214912-

DEUX JAUNES MÊME RENCONTRE :

D1-FC TRYZUB :YUDIN MYKYTA 229028-



CARTE ROUGE :

D1-BXL FAMILY :MESSAOUDI SALIM 279099

BEIRA ALTA :DOS SANTOS ERICK 295255-

FEUILLE D'ARBITRAGE REMISE TARDIVEMENT A L'ARBITRE :

BXL FAMILY 14H50- **NEPTUNE UA** 14H51-**PICNIC MOL** 12H58-

FEUILLE D'ARBITRAGE INCOMPLÈTE OU ERRONÉE :

BXL FAMILY (2)-**NEPTUNE UA** (2)- **FC TRYZUB** (1)-**HERCULES** (2)- **OS LUSITANOS** (4)-**RENAISSANCE** (1)-**CAD IXELLES** 2 (1)-**JEUNESSE MOL** (1)-**U.TANGEROIS** (4)-**TUNISIA SP** (4)-**MARHABA SB** (2)-**TURKISH UTD** (1)-**VILVOORDE CITY** (2)-**LA LOUVE** 2 (1)-**ENT.VETERAN** (1)-

PHARMACIE NON PRÉSENTE : **OS LUSITANOS**

EMPLOI BIC EFFACEUR INTERDIT : **LA LOUVE** 2



**Avec le fair-play c'est beaucoup mieux
Et plus relax pour tout le monde.**

SUSPENDU DE LA JOURNÉE DU 27/09/26

CAD IXELLES :

DE SOUSA LOBO TIAGO JOAO 248490

PEREIRA VIANA WALBER 248544

LA LOUVE :

DEKEIZER DENIS 2141141

ABDESELAM MOHAMED 2141148

OLYMPIQUE XL :

LEQUESNE CEDRIC JEAN 221031 (Abssa)

FC UNIREA:

TUTA SORIN COSTEL 278004

SUTU LEVI CONSTANTIN 278033

FC JEUNESSE MOL.:

AOUAD ABDELLAH 247007

**Suspension pour 2e carte jaune reçue le 13/09/26 : Nom + Prénom +Licence + date
1^{er} carte jaune. Pas de date = 2 cartes même rencontre.**

**SAUF AVIS CONTRAIRE date de suspensions le 04/10/26 (suivant le calendrier de
l'équipe concernée)**

BEIRA ALTA :

AMORIM CARVALHO BRUNO 295218 14/12/25

PEREIRA RODRIGUES ELISMAR 295236 18/01/26

ALVES MARQUES JOAO 295235 15/03/26

ARAUJO DE LIMA RONALDX 295217 12/04/26

CAD IXELLES :

FERNANDES JOAO 248733 19/10/25

DA SILVA MARO 248540 01/03/26

LA LOUVE :

BOGHEAN RADU 214995 29/03/26

PICNIC MOL :

KHECHARI SAMI 261035 21/12/25

TRYZUB :

YUDIN MYKYTA 229028

CROSSING SCH :

BOUYFOUKITNE HANID 231127 28/09/25

POLONIA :

KROLIKOWSKI Jacek 237003 26/10/25

TURKISH UTD :

TASPINAR HUSEYIN 217030 07/12/25

DÉLÈGUE DE CLUB obligatoire visité ET visiteur

Chaque club a l'obligation d'avoir un délégué officiel au terrain, à la disposition de l'arbitre, dans tous les cas de figure, même si vous êtes juste à 11 joueurs, un joueur doit se sacrifier et être délégué.

COMMISSION DES ARBITRES & PROGRAMMES

Le respect du contrôle fait partie de l'intégrité de l'arbitre

Rencontres du dimanche				Arbitres----
				-
27/09/26				
COUPE DU PRÉSIDENT Michel HARMATI				
(Pré qualification)		ARBITRAGE 50% PAR CLUB		
SENIORS				
1-13h00-	05	PICNIC MOL	-08 HERCULES	FULVO
2-15h15-	02	CAD IXELLES	-09 BXL FAMILY	ZIANE
3-15h00	10	BASARABIA	-12 OLYMPIQUE XL	EL HAMOUTI
4-13h00	01	FC UNIREA	-14 FC INT. ROMANIA	MELHAOUI (2)
5-13h00	03	BEIRA ALTA	-04 LA LOUVE	JOUINI
6-13h15	07	FC RUMELI	-11 FC TRYZUB	CRETU
7-15h00-	13	ASCS BELGIUM	-06 FC NEPTUNE UA	BENSALEM
REPÊCHAGE DE 1 ÉQUIPE DANS LES PERDANTS POUR REVENIR A 8				
VÉTÉRANS				
1-13h00	12	OS LUSITANOS	-16 CROSSING SCH	MESBAHI
2-13h00	11	TURKISH UTD	-18 TUNISIA SP	SBAITI
3-14h30	01	FC POLONIA	-19 U.TANGEROIS	KOUAKOU
4-11h00	23	RODRACULA	-15 HELLAS BERGHEM qualifié	
5-11h00	06	BRASIL	-05 RENAISSANCE	MELHAOUI (2)
6-13h15-	10	CAD IXELLES	-08 ANATOLIE 95	DRAOUI
7-11h00	20	FC FCSB BXL	-09 IGDIR 76	TAOUFIK
8-00h00	24	X-	02 FC NAHDA 96 <<< forfait général	
9-13h00	13	ENT. VÉTÉRAN	-04 MARHABA SB	MOUMNI-Y
10-13h30 T3	21	VILVOORDE CITY	-17 LA LOUVE	ERRACHIDI
11-13h00	03	JEUNESSE MOL	-22 MATKOPEN	JAMEL
12-13h30 T2	07	SPORTING VIL.	-14 VILA REAL	CHAHBOUNE
REPÊCHAGE DE 4 ÉQUIPES DANS LES PERDANTS POUR REVENIR A 16				
RAPPEL : En cas d'égalité, procédure obligatoire des 5 tirs aux buts afin de départager les équipes -				
ATTENTION : Vérifiez et prévenez votre responsable du terrain				
J'accepte les décisions				
J'accepte toutes les décisions de l'arbitre et de l'entraîneur e même si je ne partage pas leur avis.				

Désistement arbitres: Mohamed MOUMNI, (GSM 0476.78.18.39)

CLUB FAITE UN EFFORT POUR TROUVER DES CANDIDATS

ATTENTION : le contrôle avant la rencontre des C.I. est obligatoire et l'arbitre ne peut pas le supprimer.

COMMISSION DES ARBITRES & PROGRAMMES

Rencontres du dimanche				Arbitres----
04/10/26 =====				-
Division 1-Senior -----				
13h00	FC HERCULES	BASARABIA	.	CHAHBOUNE
12h00	FC INTER ROMANIA	OLYMPIQUE XL	.	MESBAHI
13h00	BEIRA ALTA	BXL FAMILY	.	MELHAOUI
15h00	ASCS BELGIUM	PICNIC MOL	.	TAOUFIK
14h15	ENT LA LOUVE	FC RUMELI	.	BENSALEM
15h15	CAD IXELLES	FC NEPTUNE UA	.	JOUINI
13h00	FC UNIREA	FC TRYZUB	.	ZIANE
Division 2-Vet -----				
13h00	RENAISSANCE	IGDIR 76	.	EL HAMOUTI
15h00	TUNISIA SPORT	CROSSING SCH	.	EL HADDADI
13h15	U.TANGEROIS	MATKOPEN	.	FULVO
13h30	VILA REAL	JEUNESSE MOL	.	SBAITI
Division 3-Vet -----				
12h30	ENT LA LOUVE	FC POLONIA	.	DRAOUI
13h30	HELLAS BERGHEM	ANATOLIE 95	.	ERRACHIDI
12h00	SPORTING VIL.	VILVOORDE CITY	.	KOUAKOU
11h00	FC FCSB BXL	TURKISH UTD BXL	.	MOUMNI-Y
11h00	BRASIL	MARHABA SB	.	JAMEL
<i>Je joue de manière responsable</i> <i>Je joue de façon attentive et me sens responsable de l'intégrité</i> <i>physique et morale de mon adversaire.</i>				

Il est interdit d'employer un bic effaceur sur les feuilles d'arbitrage cela sera dorénavant considéré comme fraude et la rencontre pourra être perdue.

MANQUEMENT ARBITRE

Le conseil d'administration a doublé l'amende pour manque d'arbitre.

Alors cherchez un ou des arbitres à affilier.

A défaut, inscrivez un candidat. Il est dans votre intérêt de faire le nécessaire.

CARTES FÉDÉRALE

x